

Le web s'ouvre au handicap

COMMUNICATION

L'application des recommandations pour l'accessibilité se généralise, tous secteurs confondus, pour le bien des personnes handicapées... et pour celui du plus grand nombre également.

Directeur du consortium W3C et inventeur du World Wide Web, Tim Berners Lee formule ainsi la raison d'être de l'outil révolutionnaire incontournable qu'est devenu Internet : « la nature du web est son universalité. Il doit être accessible à toutes les personnes handicapées » dans la mesure où, toujours selon lui, l'accessibilité consiste à « mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique ou leurs aptitudes physiques ou mentales. » Un énoncé limpide certes, mais qu'en est-il en pratique ?

Pour accéder au web, une personne handicapée doit nécessairement disposer d'un poste informatique adapté en fonction de son handicap. Pour les

déficiences visuelles, des aides techniques logicielles et matérielles facilitent l'accès : grossissement de caractères, raccourcis clavier, lecteurs d'écran, plage braille, utilisation d'une synthèse vocale. Pour les déficiences auditives, la communication se fait en langue des signes grâce à la vidéo et/ou la visioconférence. Ou encore, pour les malentendants qui ne signent pas, par le biais de systèmes d'amplification du son. Enfin, les personnes déficientes motrices utilisent des aides techniques logicielles et matérielles pour accéder aux contenus électroniques : commande de l'ordinateur par le regard, clavier virtuel, souris alternative, joystick.

Fidéliser tous les internautes

Les travaux du département WAI (Web Accessibility Initiative) de l'organisme interna-

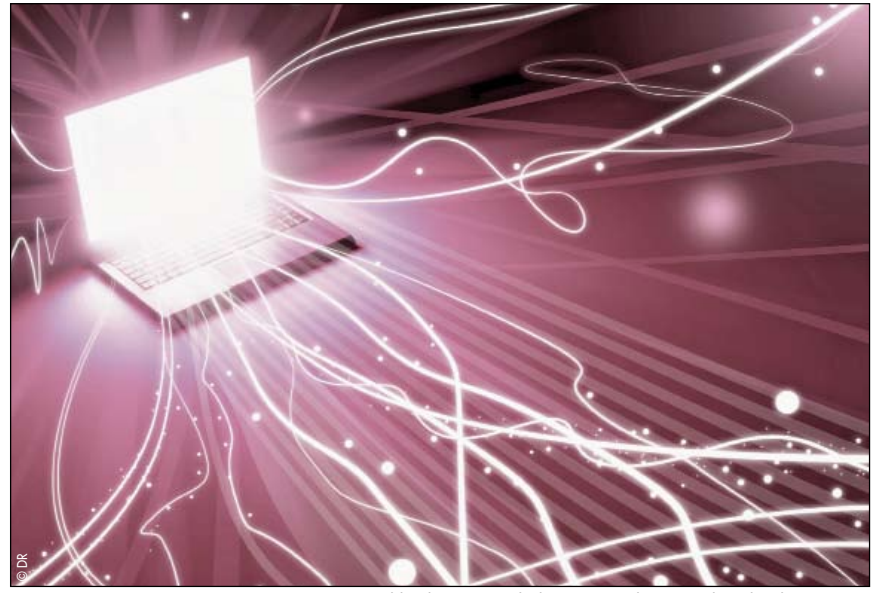
tional W3C ont permis d'énoncer les directives et les standards de l'accessibilité au web. Les concepteurs s'y réfèrent afin de rendre intelligibles à tous, y compris aux personnes handicapées, les critères internet.

En France, cette exigence incite de plus en plus de grandes entreprises à leur emboîter le pas. Elles saisissent là tout l'intérêt de faire évoluer leurs sites web vers l'accessibilité : l'universalité des critères induit l'élargissement du potentiel de l'audience et fidélise les internautes satisfaits de naviguer ergonomiquement, l'image de marque de l'entreprise est valorisée, les nouveaux outils de gestion sont plus fonctionnels et plus qualitatifs et enfin, le référencement sur les moteurs de recherche s'optimise.

Alors qu'est-ce qu'un site accessible ? Un site dont la conception est homogène, où la structu-

ration des pages web s'effectue selon un plan, où les éléments graphiques possèdent une alternative et où le fond est séparé de la forme. C'est une démarche qualité de respect et de retour aux standards. L'essence même de l'accessibilité étant l'universalité, inutile de développer des versions en fonction de la nature des handicaps... le strict respect des recommandations internationales suffit, quels que soient le mode de navigation et l'interface de l'internaute.

KATJA EPELBAUM ■



Pour être accessibles, les pages web doivent répondre à un cahier des charges strict.



Des aides matérielles pour accéder aux contenus d'Internet.

Internet à la portée de tous : une révolution dans la communication d'entreprise

SENSIBILISATION

Société de conseil à forte responsabilité « e-citoyenne », Ipedis est devenue l'interlocuteur privilégié des grandes entreprises souhaitant intégrer le handicap dans leur communication web. Son président, Jackir Assan Aly, évoque les enjeux stratégiques de ce choix.

Quels sont les bénéfices de l'accessibilité à Internet pour les grandes entreprises ? Est-ce un concept nouveau ?

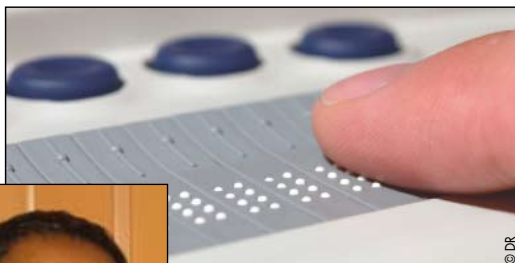
Le concept a toujours existé, mais ce sont les moyens techniques qui sont nouveaux. L'application des normes d'accessibilité permet d'obtenir un seul et même site pour tous, y compris les personnes handicapées et les seniors. C'est d'ailleurs un gage de qualité au niveau ergonomique et fonctionnel. En tant que média en pleine expansion, Internet apparaît comme essentiel aux yeux des grandes entreprises. Les aspects de communication et de marketing y sont pleinement intégrés, comme l'est très souvent celui de l'engagement social des entreprises, d'où le concept d'« e-citoyenneté » associé au développement durable. Pour une grande entreprise, l'accessibilité Internet révolutionne non seulement la communication d'entreprise, mais engage aussi sa crédibilité pour ses propres salariés et ses actionnaires.

Ipedis est-elle une agence de communication spécialisée dans l'accessibilité numérique ?

Non, Ipedis est une société de conseil dont l'objectif est de réduire, voire supprimer les discriminations rencontrées par les personnes handicapées par rapport à l'accès aux contenus web. Notre valeur ajoutée : intervenir sur des projets web souvent très complexes et aider le client à appliquer les normes d'accessibilité de manière rigoureuse. Nous personnalisons nos solutions à tout secteur d'activité (construction, banque, grande distribution, industrie pharmaceutique, environnement, etc.). Nous proposons pour cela une large gamme de solutions efficaces couvrant à la fois le conseil, les tests utilisateurs et la production web pointue (accessibilité des vidéos, médias Flash, rapports PDF). Pour mieux promouvoir l'accessibilité, nous mettons en œuvre différentes actions spécifiques en partenariat avec le magazine *Etre Handicap Information* ou le cabinet de conseil eKsistence, spécialisé dans le recrutement handicapé.



Jackir Assan Aly, président d'Ipedis.



Rendre l'information disponible pour tous.

Quelle est la position des grandes entreprises françaises vis-à-vis de leurs voisins internationaux ?

Les entreprises françaises sont en retard dans ce domaine car il existe encore beaucoup d'a priori sur le handicap. Alors qu'il est légitime que l'information en ligne soit disponible pour tout internaute, qu'il soit atteint d'un handicap ou non. C'est pourquoi l'action d'Ipedis s'inscrit avant tout dans une démarche de sensibilisation auprès des grandes entreprises. L'important est d'obtenir un site internet accessible à un moment T et ensuite, de pérenniser le niveau d'accessibilité sur le long terme.

La législation a-t-elle évolué sur ce sujet ?

Depuis la loi du 11 février 2005 sur le handicap, la seule obligation pour le secteur privé réside dans le fait que le site de recrutement se doit d'être accessible. Autrement, l'entreprise peut être considérée comme n'ayant pas mis en œuvre les « mesures appropriées » pour embaucher une personne handicapée. Toutefois, à l'instar de nombreux pays européens, il est fort probable que dans un futur proche l'obligation d'accessibilité web s'étende au secteur privé. Nous montrons d'ailleurs l'exemple puisque nous allons intégrer l'année prochaine deux personnes non-voyantes ou handicapées à des postes techniques. Notre rôle est aussi de donner du sens à la société dans laquelle nous vivons.

Ipedis : e-mail : contact@ipedis.com
Tél. : 01 46 70 66 20 - www.ipedis.com

Certification et réglementation de l'accessibilité

La loi française de février 2005 soumet les sites web publics à l'obligation d'accessibilité. Un délai maximum de 3 ans est accordé pour la mise en conformité des sites web existants et les règles à appliquer sont celles du « Référentiel accessibilité des services internet de l'administration française », défini par l'A.D.A.E (Agence pour le développement de l'administration électronique). Quant aux sites web des entreprises privées, la situation évolue elle aussi notamment par l'article 9 du texte de la loi qui, par le droit à l'emploi des personnes handicapées, rend discriminatoires – et donc illégaux – les sites internet et intranet inaccessibles au même titre que les

bâtiments ne disposant pas d'un accès adapté aux personnes handicapées. Depuis 2003, la Commission européenne, en tandem avec les organismes spécialistes de l'accessibilité du web, élabore des outils d'uniformisation à l'échelle européenne pour l'établissement de documents de référence. Ainsi, les sites web publics des états membres sont tenus à être accessibles aux handicapés. En France, grâce à l'association BrailleNet, le label de qualité AccessiWeb a vu le jour, basé sur une méthode d'évaluation recensant 92 critères spécifiques. Sur le plan européen, c'est le label Euracert qui fait foi au sein des pays de l'Union.

K. E. ■

Intégrance : la mutuelle spécialiste du handicap

PRESTATIONS

Créée en 1980, la mutuelle Intégrance propose des garanties et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées. Elle souhaite ainsi contribuer à une meilleure intégration de ces personnes dans la cité. Entretien avec le président d'Intégrance, Jean Barucq, et Laurent Ducroq, directeur général.



Jean Barucq, président d'Intégrance, et Laurent Ducroq, directeur général.

Quelles sont les valeurs d'Intégrance ?

Pour comprendre l'esprit d'Intégrance, il faut remonter aux origines de la mutuelle. Devant les difficultés à trouver des prestations adaptées aux besoins de santé des enfants handicapés, des familles ont décidé de créer un fond de solidarité. Chaque adhésion contribue au renforcement des moyens permettant de maintenir et de développer la protection de chacun, quels que soient leurs besoins. Aujourd'hui, Intégrance compte plus de 170 000 adhérents et 40 délégations en France. Véritable compagnon de route des personnes handicapées, elle leur apporte des réponses sur mesure en matière de complémentaire santé, prévoyance et assistance. L'ensemble du personnel est formé à l'accueil des personnes handicapées car il faut connaître la diversité du handicap.

Apportez-vous des réponses spécifiques en fonction des handicaps ?

Le handicap est pluriel. Mental, psychique, moteur, sensoriel, il y a des personnes polyhandicapées, des particuliers, des professionnels, des jeunes, des personnes âgées ou retraitées. En plus des besoins de remboursements classiques, il faut donc s'adapter à chaque besoin. Comme par exemple la prise en charge des fauteuils roulants pour les personnes handicapées motrices ou le remboursement des soins pour les chiens qui accompagnent les personnes malvoyantes.

Quelle est la palette de vos garanties ?

La mutuelle propose une gamme de prestations complète qui évolue en permanence pour améliorer la vie de nos adhérents. Les Garanties Solidarité pour les personnes handicapées men-

tales, mais aussi les Garanties Handicap Moteur, celles spécifiques aux personnes polyhandicapées en établissement, et aux personnes malvoyantes selon le type de déficience visuelle. Idem pour les personnes sourdes ou malentendantes : les prothèses auditives font désormais l'objet de remboursements modulés. Toutes nouvelles également, les Garanties Fraternité proposent aux entreprises une offre permettant de mutualiser chaque salarié qu'il soit handicapé ou non. Elles permettent à l'entreprise de participer à une action de solidarité.

Employez-vous des personnes handicapées au sein d'Intégrance ?

Oui, depuis des années. Elles acquièrent ainsi un vrai statut social. Nous avons par exemple engagé deux personnes aveugles au moment de la création de nouvelles garanties destinées aux aveugles et aux malvoyants. Elles gèrent le suivi et l'évolution de ces garanties (relations adhérents, création de documents en braille CD...). Nous avons également parmi notre personnel, une personne tétraplégique, Franck Vermet, qui est chargé de mission dans l'une de nos structures. Grâce à lui, nous avons lancé une collection de guides touristiques destinés aux personnes handicapées. La première destination, « La Bretagne Accessible », présente concrètement les lieux qui leur sont accessibles ou pas. Un guide « Paris Accessible » sortira en décembre.

Vous organisez bientôt la 4^e édition de la soirée du handicap.

Cette grande soirée à la Mutualité à Paris vise à sensibiliser l'opinion à la cause du handicap. Chaque année, un spectacle est réalisé par des personnes handicapées et nous remettons à cette occasion le prix Handi-Livres – un prix littéraire présidé par Robert Hossein. Une cérémonie toujours pleine d'émotion qui récompense des femmes, des hommes et des livres qui sont souvent pleins de vérité.

www.integrance.fr - Tél. : 0820 008 008 (0,12€ TTC/mn)